

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation :  
31/08/2021

Nombre de conseillers en  
exercice : 21

Présents : 18

Votants : 21

*L'an deux mille vingt-et-un, le 06 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly,*

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO.

Formant la majorité des membres en exercice

**POUVOIRS DE :**

Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL, Jean-Michel BARAT à Christine GIBERT.

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

*Olivier COLAISSEAU assiste à la séance en visioconférence mais ne prend pas part au vote.*

**01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 21 JUIN 2021**

Le compte-rendu du bureau communautaire du 21 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**02 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2019/DRCL/BLI/n°45 en date du 24 avril 2019, portant statuts de la communauté d'agglomération de « Marne et Gondoire », conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020/044 en date du 6 juillet 2020 portant création d'un Conseil de Développement pour la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

**Vu** la délibération n°2020/045 en date du 6 juillet 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil de Développement de Marne et Gondoire,

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **DESIGNER** les membres du Conseil de Développement de Marne et Gondoire pour la durée du mandat (1 représentant par commune) selon les propositions suivantes :

Collège 1	Acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales	Mme Marie-France GUERIN (Chalifert) M. Antoine LACHAUX (Dampmart) M. Manuel MOREAU (Lagny sur Marne)
Collège 2	Organismes publics et assimilés (dans les domaines de santé/social, enseignement supérieur et recherche, culture, urbanisme)	Mme Lisa KABBAJ (Chanteloup en Brie) Mme Claire FEAUVEAU (Jossigny) Mme Dominique BEDU (Pomponne)
Collège 3	Vie associative	M. Xavier CROMBEZ (Ferrières en Brie) M. Mehdi MORTERA (Jablins) M. Jean Pierre CHUET (Montévrain)
Collège 4	Représentations territoriales des habitants - conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux	Mme Emma CAVALLO (Lesches) M. Kevin THIERRY (Pontcarré)
Collège 5	Citoyens volontaires	Mme Monique LABBEY (Bussy Saint Martin) Mme Laura FERNANDEZ-VELIZ (Gouvernes) M. Yves MOSSER (Guermantes) M. Richard LANSIAUX (Saint Thibault des Vignes) M. Vincent DERRIEN (Thorigny sur Marne)
Collège 6	Personnes qualifiées	M. Azais KHALSI (Bussy Saint Georges) Mme Monique Augustine LOUBIERE-LEROY (Carnetin) Mme Edwige LAGOUGE (Collégien) Mme Rifah KOMAYHA (Conches sur Gondoire)

### 03 - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE VILLEVAUDE A LA CAMG

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, émet un avis favorable majoritaire par 18 voix Pour et 2 Abstentions, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

2 abstentions : Laurent DELPECH, Tony SALVAGGIO

- ❖ **DONNER** un avis favorable à la demande de la commune de Villevaudé tendant à intégrer notre intercommunalité

### 04 - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIETOM

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n°2019/DRCL/BLI/n°45 en date du 24 avril 2019, portant statuts de la communauté**

d'agglomération de « Marne et Gondoire », conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2017/102, en date du 18 décembre 2017, portant adhésion de la CAMG au « Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de Tournan-en-Brie » dit SIETOM 77;

**Vu** la délibération n°055B/06-2021, en date du 29 juin 2021 du SIETOM 77, portant révision des statuts ;

**Vu** les nouveaux statuts du SIETOM 77 ;

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **APPROUVER** les nouveaux statuts du SIETOM 77

#### **05 - FONDS RESILIENCE ILE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITES - EFFACEMENT DE LA DETTE AU PROFIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à abandonner la part communautaire de 242.820€, en renonçant au remboursement de la dette contractée par les entreprises en difficulté dans le cadre du Fonds Résilience
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents

#### **06 - POINT D'INFORMATION - 8EME EDITION DES ATELIERS DE LA BIODIVERSITE**

Depuis 2014, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise "Les Ateliers de la Biodiversité". Ces ateliers ont pour but de réunir l'ensemble des gestionnaires d'espaces verts et naturels du territoire de Marne et Gondoire ainsi que des territoires limitrophes, pour aborder un thème précis, en lien avec la biodiversité et la nature.

Le thème de cette année est : « **Les déchets dans les espaces naturels** »

Les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait. Sur les routes, dans les zones d'activités, dans les cours d'eau, dans les espaces naturels, les déchets sauvages affectent les milieux et les paysages. Ils sont de plus en plus nombreux et peuvent également avoir des répercussions écotoxicologiques, même loin de leur lieu de production. Ces Ateliers visent à découvrir diverses initiatives mais aussi les moyens dont peuvent disposer les territoires pour lutter contre ces dépôts.

Cette 8<sup>ème</sup> édition se tiendra le :

**Vendredi 10 septembre 2021**

De 9h à 12h30 pour les interventions techniques du matin

De 17h30 à 20h30 pour la soirée de sensibilisation du grand public

Avec

Laurent Direz, conseiller communautaire en charge des déchets sauvages

Le SIETREM

Les Services techniques Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

La commune de Montévrain

Le bureau d'étude Optae

Et retours d'expériences de l'Office National des Forêts

et de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 septembre, directement par mail à [environnement@marneetgondoire.fr](mailto:environnement@marneetgondoire.fr) ou téléphone : 01 60 35 43 55.

Le pass sanitaire sera demandé aux participants pour l'accès à l'événement.

Comme l'année dernière, la matinée sera suivie d'une soirée pour le grand public ayant pour but de sensibiliser les habitants du territoire et des territoires limitrophes au thème des déchets et de la consommation durable. Ainsi, plusieurs stands, tenus par des associations et des partenaires, seront installés autour de la cour des communs du Domaine de Rentilly.

#### Programme de la soirée :

- Conférence de Laurent LAFAILLE (La voie du jardinier) sur « L'alimentation durable »
- Stands découverte des actions des partenaires et associations
- Animations de sensibilisation
- Expositions autour des déchets
- Dégustation de produits locaux

### 07 – POINT D'INFORMATION - POURSUITE DES PROSPECTIONS ZONES HUMIDES POTENTIELLES DU TERRITOIRE

Pour faciliter la préservation des zones humides, milieux particulièrement fragiles, et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, l'Etat a réalisé une cartographie des « enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France ». Elle est accessible sur le site de la DRIEE (carmen). Les enveloppes d'alerte sont très souvent théoriques, mais il est obligatoire de vérifier le caractère humide ou non de ces sites avant tout projet d'aménagement voire d'urbanisation. L'Etat incite de plus en plus les collectivités à la réalisation de ces études en amont de la définition de leurs documents d'urbanisme en vue d'adapter le zonage associé.

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux (AVEN) pour mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire. Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des Opérations d'Aménagement Programmée de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'Etat.

Une première campagne de prospections a été menée durant l'année 2020 et s'est poursuivie sur l'année 2021. Une seconde campagne de prospections aura lieu sur la fin d'année 2021 et se poursuivra en 2022.

La première campagne a été menée sur 8 communes du territoire : Dampmart, Lagny-sur-Marne, Lesches, Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire et Gouvernes. 66 parcelles ont pu être prospectées sur les 130 totales représentant 6,451 hectares sur un total de 10,25 hectares.

Les résultats de cette campagne sont résumés dans le tableau ci-dessous

Surface prospectée	6,451 ha
Surface avérée humide	0,226 ha
Nombre de parcelles prospectées	66 (sur les 130 au total)
Nombre de propriétaires ayant donné l'autorisation de prospection	33 (sur les 73 propriétaires contactés)

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, Marne et Gondoire et privés) de lever tout doute sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et dans le cas contraire de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.

Avant le lancement de la prochaine campagne, comme pour la précédente, les secteurs de prospections seront envoyés aux communes concernées pour avis, puis des courriers seront envoyés aux propriétaires de terrains privés afin de solliciter leurs autorisations pour accéder aux parcelles.

#### **08 – POINT D'INFORMATION - CONVENTION AVEC LE SDESM POUR DES PRISES DE VUES AERIENNES**

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) lance une campagne de prises de vues aériennes nocturne pour la mise en évidence des zones de luminance excessives des éclairages extérieurs publics et privés et les déperditions de chaleur des bâtiments.

L'intérêt d'une telle démarche est multiple et elle permettra notamment :

- De rechercher des pistes d'économie d'énergie pour les gestionnaires du patrimoine
- D'identifier des points de conflits entre éclairage extérieur et secteurs identifiés à enjeux en matière de préservation de la biodiversité

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'étude engagée par Marne et Gondoire en 2021 pour la réalisation d'une trame noire à l'échelle du territoire, action du Contrat de Transition Ecologique de Marne et Gondoire.

Le SDESM s'est ainsi rapproché des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés par le projet afin de constituer un groupement de commandes, formalisé par une convention constitutive. Le montant de cette convention est de 28 405 € HT hors subvention de la Région Ile-de-France. Les prises de vues aériennes seront réalisées courant 2022.

Conformément aux délégations de compétences, cette convention est signée par le Président.

#### **09 - DEMANDE D'ACCORD PREALABLE A LA CESSION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE 5 PARCS DE STATIONNEMENT DE TRANSDEV PARK**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :**

- ❖ **APPROUVER** la cession du contrat au profit d'Indigo Park

#### **10 - LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR LES PETITS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché en procédure adaptée pour les petits travaux d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents afférents, au terme de cette consultation
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus aux budgets communautaires de l'exercice considéré

#### **11 - LANCEMENT D'UN MARCHÉ POUR LE MOBILIER DES PARCS ANCIENS, ESPACES NATURELS ET URBAINS**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

CRS BC du 06/09/2021

5 sur 8

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la consultation relative au mobilier des parcs anciens, des espaces naturels et sites urbains, sous la forme d'un appel d'offres ouvert sans montant minimum et avec montant maximum et à signer ce marché ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire.

**12 - LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION DES BATIMENTS GERES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **LANCE** une consultation des entreprises en vue de recourir à un marché en procédure adaptée pour les travaux de Bâtiments.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents afférents, au terme de cette consultation
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.

**13 - CREATION DE POSTE D'AGENTS EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (PEC) CONSEILLER SANTE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **AUTORISE** le recours à 10 contrats CUI-CE (PEC) sur un poste de conseiller santé :

<b>Statut</b>	<b>Libellé, fonctions poste ou emploi</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>
CUI-CAE (PEC)	Conseiller santé	Entre 20h et 35h

- ❖ **FIXE** le montant de la rémunération horaire à 10,25 euros brut (SMIC 2021).
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats uniques d'insertion - CUI-CAE (PEC) ainsi que les conventions avec les organismes du service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale ...) et à solliciter des subventions auprès de l'Agence des Services de Paiement (ASP).

**14 - CREATION DE POSTE D'AGENTS VACATAIRES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **AUTORISE** le recrutement d'agents vacataires.
- ❖ **FIXE** le montant de la rémunération horaire à 10,25 euros brut.
- ❖ **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

**15 - CREATION DE POSTES : RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE COMMUNICATION**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **RECOURT** au contrat d'apprentissage,
- ❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2021-2022, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
COMMUNICATION	1	MASTER 1 ou MASTER 2	1 - 2 ans
COMMUNICATION	1	BTS/DUT ou LICENCE	1 - 3 ans

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
  - Madame la Trésorière de Chelles

**16 - CREATION DE POSTE : RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **RECOURT** au contrat d'apprentissage,
- ❖ **CONCLUT** dès la rentrée scolaire 2021-2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Systèmes d'informations	1	BTS ou LICENCE	1 - 2 ans

- ❖ **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire - Chapitre 012
- ❖ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
  - Madame la Trésorière de Chelles

## INFORMATIONS DIVERSES

SMCBANC : le syndicat n'est pas dissout et la Préfecture a désigné le Président et la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente comme représentants.

Création de fossés pour lutter contre les inondations : un point d'information est fait.

### Questions diverses

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h40.**